

**Zeitschrift:** Journal suisse d'apiculture  
**Herausgeber:** Société romande d'apiculture  
**Band:** 55 (1958)  
**Heft:** 1

**Rubrik:** La vie de nos sections

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 23.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

1. De la *glucose* et de la *lévulose*, sucres producteurs de chaleur. Ces éléments, qui constituent la plus grande partie des substances dont le miel est composé, représentent environ les trois-quarts de son poids. Leur valeur alimentaire est indiscutable car, depuis long-temps, il est démontré qu'ils sont des produits de premier choix, qui contribuent grandement à réparer les pertes de l'organisme.

2. De l'*acide phosphorique*, qui fait partie intégrante de notre squelette et que l'on trouve aussi dans les organes vitaux de l'homme, tel que le cerveau, par exemple. Le miel contient des phosphates sous une forme éminemment digestible, parfaitement assimilable.

3. De la *chaux*, dont la déficience dans les os rend ceux-ci grêles et faibles et prédispose les individus au rachitisme.

4. Des *nitrates*, des *sulphates* et des *carbonates*, lesquels, associés à des sels de chaux et de fer, donnent au miel certaines propriétés des eaux minérales.

5. Du *fer*, sous une forme parfaitement soluble, digestible et assimilable. Comme les organes de l'homme ont besoin de fer, le miel est recommandé comme le reconstituant par excellence des organismes surmenés physiquement et cérébralement.

Le miel est un aliment *des plus naturels* et il est unique en son genre ! 70 à 80 pour cent du miel est composé de sucres, ce qui en fait un aliment énergétique de première valeur. Les sucres de canne et de betteraves doivent être transformés en sucres plus simples par le système digestif avant d'être assimilés. Au contraire, la glucose et la lévulose, que l'on trouve en plus grande proportion dans le miel, peuvent être absorbées sans transformation et c'est pourquoi elles contribuent à faire du miel un aliment très digestible.

Le miel est très recommandable pour les enfants, car il leur fournit deux fois plus de calories que le sucre ordinaire.

Enfin le miel trouve également sa place à la pharmacie. Par son acide formique, il exerce une action préservatrice remarquable dans les cas de maladies de la gorge et de la poitrine.

Ce feuillet devrait avoir sa place dans toutes les cuisines et contribuera, en révélant des mets délicats, à faciliter l'écoulement du produit de nos ruchers. L'usage régulier du miel est un « brevet de santé et de longue vie ».

Tiré de *L'Abeille et l'Erable*.

## LA VIE DE NOS SECTIONS

---

### Communiqués

#### Section Jura-Nord

Dans sa dernière séance, le comité de la société Jura-Nord a fixé la date de l'assemblée d'hiver au 12 janvier prochain, à 14 heures, à la maison Saint-Georges, à Delémont. Pour cette occasion, il s'est assuré le film suisse sur l'apiculture, dont une intéressante relation, due à la plume de M. A. Valet,

dans le numéro de novembre, en donne un aperçu vivant. Le comité de la section Jura-Nord invite tous les membres et amis des abeilles à cette séance fort instructive, qui, pour des raisons indépendantes de sa volonté, n'a pu avoir lieu dans le courant de cet automne. Mais son renvoi au 12 janvier n'en sera que d'autant plus apprécié à la vue du chef-d'œuvre qui vient d'être réalisé. La salle de Saint-Georges sera donc certainement comble au jour fixé, et d'ores et déjà le comité remercie tous les apiculteurs de lui réserver cette date.

### **Union suisse des paysans**

Le lundi 16 décembre 1957 a eu lieu à Berne la 35e assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des paysans, en présence d'un grand nombre de représentants des autorités et des organisations de faîte de l'économie suisse.

L'assemblée des délégués confirma à l'unanimité M. le conseiller national R. Reichling, Staefa, dans son mandat de président de l'Union suisse des paysans, et élut les membres du comité pour une nouvelle période de charges de quatre ans.

Après un exposé introductif de M. le Dr E. Jaggi sur l'initiative visant à interdire les cartels, les 490 délégués décidèrent à l'unanimité moins une voix de repousser cette initiative, comme le proposait le comité de l'Union suisse des paysans. Au lieu de protéger le citoyen contre les « abus de la puissance économique privée », comme le déclare le texte de l'initiative, son acceptation contribuerait à un bouleversement de la structure de notre économie et menacerait très sérieusement les classes moyennes de l'artisanat et de l'industrie. L'agriculture se déclare nettement en faveur de la lutte contre les abus et les effets nuisibles des cartels et approuve une réglementation législative qui soit conforme à cette attitude, se fondant sur l'art. 31 bis, lit. d de la Constitution.

Le nouveau directeur de l'Union suisse des paysans, M. R. Juri, ing. agr., s'exprima sur quelques « problèmes de la politique agraire suisse ». Après avoir pris une position de principe à l'égard des divers problèmes de politique agraire qui ont occupé l'opinion publique ces derniers temps, l'orateur a rappelé que la loi sur l'agriculture constitue un fondement absolument indiscutable pour atteindre les objectifs visés. Il convient d'encourager tout particulièrement les efforts tendant à augmenter la productivité et à rationaliser les bases de production en se fondant sur les mesures soit de caractère général, soit à but très précis, et ceci en particulier en faveur des régions de montagne. L'agriculture reconnaît avec satisfaction que c'est après un jugement objectif de sa situation générale qu'ont été prises les décisions récentes du Conseil fédéral et des Chambres fédérales.

En examinant l'introduction de prix différentiels, il convient de faire preuve d'une grande prudence et de la plus large réserve si l'on ne veut pas créer des injustices et difficultés nouvelles par des solutions illusoires.

Le président R. Reichling exprima enfin la reconnaissance profonde de l'Union suisse des paysans à M. le directeur Dr E. Jaggi, qui quittera ses fonctions le 1er février 1958 et au Dr A. Borel, qui s'est déjà retiré pour raison d'âge le 1er juin 1957, pour les éminents services qu'ils ont rendus à l'agriculture suisse.

## **Compte rendu**

### **Section Pied du Chasseral**

Notre section a tenu sa quatrième et dernière séance de l'année le 8 décembre à Gléresse. C'est un lieu central qui devait permettre au plus grand nombre de membres de se rencontrer. Hélas !...

Le président, M. A. Aufranc, a adressé des paroles de sympathie à deux familles éprouvées par le deuil, puis l'assemblée a accepté avec joie un nouveau membre, M. G. Favre de Bienne.

Le rapport de notre inspecteur permet de constater un état sanitaire satisfaisant ; mais il a néanmoins, troublé l'atmosphère dans le cadre de la fédération. Le désastre de la loque à Bonfol risque de porter atteinte à l'esprit de solidarité qui, en apiculture comme dans tous les domaines, doit se manifester dans les bons et, plus spécialement, dans les mauvais jours.

Un autre point sombre à notre horizon, ce fut l'annonce de la démission de notre président pour le printemps prochain. Nous lui souhaitons une agréable et longue retraite pastorale et apicole. Pour reprendre courage et espoir, l'assemblée a décidé de voir le film « La vie des abeilles » en février 1958, si possible.

*Bl.*

## Convocations

### Côte neuchâteloise

L'assemblée générale et statutaire de la Côte neuchâteloise aura lieu le *dimanche 26 janvier 1957, à 14 h. 30, au Cercle Libéral à Neuchâtel.*

Nous espérons pouvoir compter sur une nombreuse participation.

Pour le comité. le secrétaire : *J.P. Gobbo.*

### Fédération vaudoise des sociétés d'apiculture

L'assemblée ordinaire des délégués aura lieu à Lausanne le samedi 8 février 1958, à 14 h. 15, au Café Vaudois, Riponne.

Les comités de section sont priés de réserver cette date pour l'envoi des délégués. Chaque section doit être représentée. L'ordre du jour complet paraîtra dans le journal de février.

*Le Comité.*

### Société genevoise d'Apiculture

Réunion amicale mensuelle le lundi 13 janvier 1958, à 20 h. 30 précises, au local 4, rue de Cornavin, Café de la Grappe genevoise.

Sujet : Anatomie de l'abeille. Ce sujet sera traité par M. Ch. Ruckstuhl père, qui saura certainement nous inculquer les notions principales de l'anatomie des abeilles, en général assez peu connue des apiculteurs.

Dégustation des couronnes des Rois.

Le comité vous informe que 2 000 boîtes à miel de 500 gr. sont disponibles au prix exceptionnel de 0 fr. 28. Profitez de cette offre spécialement avantageuse.

### Société d'Apiculture de Lausanne

L'assemblée statutaire générale aura lieu à Lausanne, le dimanche 26 janvier 1958, à 14 h. 15, au restaurant de la Cloche, Grand-Pont 8, salle du premier étage, avec l'ordre du jour ci-après :

1. Lecture du procès-verbal de la séance de juillet à La Praz.
2. Admissions, démissions.
3. Rapports administratifs du président, du caissier, des vérificateurs des comptes, du contrôle du miel.
4. Renouvellement du comité et des délégués à la FVA et à la SAR.
5. Election des vérificateurs et des suppléants pour 1958.
6. Divers, propositions individuelles.
7. Remise des souvenirs aux sociétaires pour 35 et 50 ans de fidélité à la SAR.

La réunion sera agrémentée de la projection du film officiel sur les abeilles.

En outre, toute proposition ou appareil intéressant l'apiculture seront reçus avec plaisir par le bureau.

*Le comité.*